

PARC NATIONAL DU BANC d'ARGUIN (Mauritanie)

Principales pressions :

- Pêche
- Coupe ligneux
- Modification du milieu
- Impact humain direct
- Braconnage (lièvre)
- Pâturage (divagation du bétail)
- Mondial,

site RAMSAR

Principales menaces :

- Infrastructures (route, port, aéroport, habitations)
- Pression démographique
- Pollution (exploitation pétrolière et minière)

Superficie : 1 200 000 ha

Catégorie IUCN : V

Label International :

- Bien naturel du Patrimoine Mondial,
- site RAMSAR

1- Contexte

Où en est-on ?

Acte de création : crée par décret n°76-147 du 24 juin 1976

Raisons de classement : conservation de la biodiversité terrestre et marine

Propriétaire foncier : Etat

Institution de Gestion : Ministère de l'Environnement et du Développement Durable

Projets en cours sur l'aire protégée :

Projet PACOBA (étude sur les plantes fourragères). Beaucoup d'autres projets ont été réalisés sur l'AP ont notamment: le projet d'appui à la conservation, à la gestion et à la valorisation de l'écosystème du Banc d'Arguin (ACGEB), le projet Lanche, le projet surveillance et conservation, le projet conservation de la biodiversité et suivi de l'utilisation durable des ressources du bien par les populations résidentes, etc.

Limites de l'AP:

La limite de l'aire protégée est connue des autorités de gestion et des résidents et est correctement matérialisée.

Le règlement de l'AP:

Le bien dispose d'un règlement intérieur pour l'utilisation durable des ressources.

L'application de la loi :

Le personnel dispose de toutes les compétences/ressources nécessaires pour faire appliquer les règles de droit et le règlement de l'aire protégée. Cependant, l'application de la loi n'est pas effective.

Inventaires des ressources :

L'information disponible sur les habitats sensibles, les espèces ou les valeurs culturelles de l'aire protégée suffit aux activités de planification et de prise de décision et le travail de recherche est assez bien assuré par l'observatoire et les universités.

2- Planification

A quoi veut-on arriver ?

Objectifs cités dans le plan de gestion:

- Conserver la biodiversité
- Assurer un développement harmonieux des populations locales

Configuration du bien naturel :

Le zonage est en cours. Il prévoit une zone de protection intégrale et une zone d'exploitation contrôlée (contrôle strict des filets et matériel de pêche utilisé).

Plan de gestion :

Un plan de gestion vient de s'achever fin 2009. Le nouveau qui couvrira la période 2010-2014 est en cours de validation.

Plan de travail :

Un plan de travail existe. Il est évalué annuellement et ses résultats sont pris en compte dans l'élaboration du plan de travail suivant.

Suivi-évaluation :

Il existe un système de suivi-évaluation mais les indicateurs retenus ne facilitent pas le suivi car il ne sont pas quantifiable et difficilement vérifiables.

3- Intrants

De quoi a-t-on besoin ?

Moyens humains : 95 permanents mais il y en a très peu sur le terrain.

Recherche :

Un observatoire du PNBA a été mise en place pour développer la recherche en partenariat avec des institutions Mauritanienne comme l'IMROP, l'ENS, l'ONM, l'ONISPA, la FST et plusieurs institutions françaises de recherche scientifique (CNRS, IRD, CIRAD, AGROPARITEC, Collège de

France, Universités de Metz, Nantes, Rennes, Brest, Perpignan, Caen, Grenoble). Cet observatoire permet de partager et d'échanger des données scientifiques sur différents domaines d'intérêt (Ornithologie, écologie marine et terrestre, biologie, botanique, archéologie, sciences sociales, pastoralisme).

Moyens financiers :

L'AP dispose d'un budget annuel alloué par l'Etat et la Fondation Internationale du Banc d'Arguin : Environ trois millions d'Euros.

4- Processus de gestion Comment s'y prend-on ?

Gestion des ressources naturelles :

Les pré-requis pour la gestion active d'écosystèmes sensibles, d'espèces et de valeurs culturelles sont considérés en totalité ou presque. Le système autorisé dans la zone de pêche est strictement traditionnel (système des Imrageun : communauté de pêcheurs locaux)

Gestion du personnel :

Le personnel est géré de manière adaptée à l'atteinte des objectifs majeurs de gestion, mais la gestion pourrait être améliorée en renforçant le personnel de terrain.

Gestion du budget : La gestion du budget est adéquate mais pourrait être améliorée. La part du budget allouée aux infrastructures et aux équipements de terrain nécessaires à la surveillance terrestre est très faible.

Infrastructures et équipement :

Il y a du matériel et des installations, mais les équipements nécessaires à la surveillance terrestre sont insuffisants.

Education et sensibilisation :

Il y a 18 écocuides chargé du tourisme ornithologique. Un programme d'éducation à l'environnement est mis en place dans les écoles.

Interaction avec les utilisateurs des terroirs voisins (public et privé) :

Il n'y a pas d'interactions avec les privés si ce n'est avec les projets d'exploitation minière implantés en périphérie de l'AP mais uniquement pour la sensibilisation au respect de l'environnement.

Place des communautés locales dans les prises de décision relatives à la gestion du bien :

Les communautés locales contribuent directement à certaines prises de décisions concernant la gestion notamment lors des ateliers de concertation avec la population locale et au sein du comité de pêches. De plus les populations locales sont représentées dans le conseil d'administration du PNBA.

Tourisme :

Il y a des contacts entre les gestionnaires et les opérateurs touristiques, mais ils se limitent à des questions administratives ou réglementaires. Les tours opérateurs sollicitent les gestionnaires pour avoir des informations sur les taxes et droits d'entrée, les horaires de marées, cartes, etc.

5- Résultats

Qu'a-t-on réalisé ? qu'est ce qui a changé ?

Accueil visiteurs :

Les installations et services pour visiteurs sont adaptés au niveau d'affluence actuelle, mais pourraient être améliorés. Une étude sur la capacité de charge touristique a déjà été effectuée et le zonage en cours de mieux cibler les besoins dans ce domaine.

Droits et taxes :

Il existe des droits d'entrée dont une partie destinée à l'aménagement de l'AP.

Etats des lieux :

L'habitat des oiseaux est assez bien conservé, les ressources ichtyologiques sont encore disponible malgré la forte pression des pêcheurs sur le mullet.

Accès :

Les systèmes de protection permettent un contrôle modérément efficace de l'accès de l'AP. L'organisation des patrouilles pour la surveillance maritime pourrait être améliorée. La surveillance terrestre est presque inexistante.

Retombées économiques pour les communautés :

Une partie des bénéfices tirés de l'AP par la population locale (Imrageun) sont réinvestis hors du parc. Ces populations vivent dans l'aire protégées et sont les seules autorisées à y pêcher. Cette activité est assez rentable pour ces populations.